

## TARIFICATION DES FRAIS de la « VAE » et de la « VAP » A compter de l'année 2019/2020

Document présenté à la CFVU du 7 décembre 2018

### VAE Individuelle (hors DIN)

Instruction de la demande et aide au montage du dossier	100 €	
Accompagnement méthodologique (facultatif)	Forfait 1200 € (20 heures)	
Frais d'expertise et d'organisation du jury de VAE	DUT / LICENCE - MASTER/INGENIEUR	DOCTORAT
	1000 €	1900 €

**Validité de la démarche après recevabilité : 2 années universitaires (les DIN seront à payer une seule fois même si la démarche se poursuit sur l'année universitaire suivante)**

### VAE spécifiques (hors DIN)

VAE Démarche d'Entreprise et VAE Collective en partenariat	Tarif négocié en fonction des besoins de l'entreprise
--	---

**Validité de la démarche après recevabilité : 2 années universitaires (les DIN seront à payer une seule fois même si la démarche se poursuit sur l'année universitaire suivante)**

### Prestation post-jury VAE

Parcours post-jury si VAE partielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Calcul au prorata du coût du diplôme en fonction du volume horaire des enseignements restant à acquérir.</li> <li>✓ 80 €/h tutorat et de suivi individualisé pour la réalisation et le suivi d'un travail spécifique prescrit par le jury</li> </ul>
-------------------------------------	---

### VAP (hors DIN)

Pour les demandes de validation des acquis professionnels (de type « dispense ou aménagement de parcours ») : Les dossiers sont examinés par la commission pédagogique du service commun de Formation Professionnelle Continue et sont soumis à la tarification suivante :

Instruction de la demande et aide au montage du dossier : 290 €

Validité de la demande d'entrée en formation : 2 années universitaires